

Le point sur... la gestion des déchets

#29 hiver 2023 - 2024



Édito

Yves Jayet
Conseiller
communautaire
en charge des déchets



Dysfonctionnements des collectes ordures ménagères et points d'apport volontaire

Cet été, le prestataire en charge de la collecte des emballages et du papier n'a pas respecté ses engagements. Le personnel de Bièvre Est a dû palier cette défaillance en effectuant la collecte des emballages et du papier durant les mois de juin, juillet et août 2023. Depuis la rentrée, la collecte est effectuée par une autre société qui intervient pour le compte du prestataire.

D'autre part, les contrats de collecte ordures ménagères et points d'apport volontaire se terminant en mars et mai 2024, de nouvelles consultations vont avoir lieu. Les services de Bièvre Est porteront une attention particulière lors du choix des candidats afin que les défaillances constatées ne se reproduisent pas.

Non, la magie des fêtes de fin d'année ne fait pas disparaître nos déchets !

Cette période de fête est aussi synonyme de déchets qu'on ne produit qu'une fois par an et dont on ne sait pas toujours quoi faire.

Faisons le point ensemble sur les bonnes pratiques à adopter !

☛ **Les emballages de vos colis :** dans le bac jaune avec les autres emballages.

☛ **Les gros cartons et cartonnettes :** dans le compacteur carton à la déchèterie.

☛ **Les sapins :** en déchèterie dans la benne déchets verts.

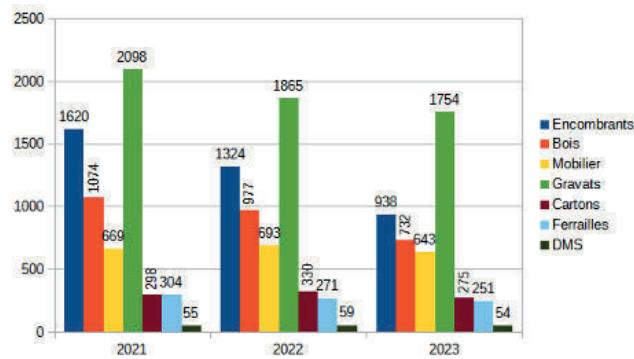
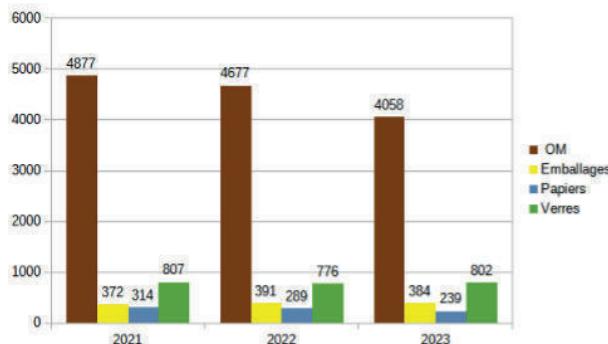
Enlevez toutes les guirlandes et décorations et déposez le sapin sans sac, même biodégradable. Attention, les troncs de plus de 6 centimètres de diamètre ne sont pas acceptés !

☛ **Les papiers cadeaux :** la plupart du temps en plastique, ils sont à déposer dans votre poubelle grise.

Évolution des tonnages de déchets produits sur le territoire de Bièvre Est

La tendance actuelle est une diminution de certains tonnages (OM, papiers, encombrant de déchèteries). Alors que la quantité de verre collectée sur le territoire augmente, le tonnage des emballages se maintient.

Cela a pour effet de limiter l'évolution des coûts de collecte et de traitement malgré une augmentation de l'énergie et des taxes (TGAP en particulier). La TGAP (taxe liée à la mise en décharge) est passée de 21€/tonne en 2020, à 52€/t en 2023. Elle atteindra 65€/t en 2025.



Batteries au lithium : attention danger

Ces dernières années ont vu une évolution rapide du besoin et du développement technologique des batteries. Le stockage de l'énergie dans des batteries au lithium est une technique très répandue.

Le lithium a la particularité de réagir violemment au contact de l'eau. Une batterie endommagée peut donc déclencher un incendie.

Pour cette raison, les batteries de vélos électriques ou de trottinettes sont interdites en déchèterie. Ces batteries sont à rapporter au magasin qui a vendu le moyen de locomotion.

Les appareils qui contiennent des batteries au lithium (tablettes, cigarettes électroniques, etc.), du fait des risques, ne doivent pas être déposés dans les ordures ménagères ou points d'apport volontaire mais **chez les revendeurs ou dans les containers adéquats en déchèterie**.

Pensez à enregistrer votre véhicule avant de vous rendre en déchèterie !

Si vous n'êtes pas inscrits, prévoyez de le faire avant de vous rendre en déchèterie.

✓ L'inscription se fait sous 15 jours maximum.

✓ Le nombre de véhicules n'est pas limité.

✓ Vous pouvez également enregistrer un véhicule de location ou de prêt, actif immédiatement après la demande.

Attention : les véhicules de plus de 3,5 tonnes ne sont pas autorisés.

Pratique



Déchèteries

Les horaires d'ouverture évoluent et s'adaptent aux saisons. Ci-dessous **les horaires en vigueur jusqu'au 31 mars 2024**.

Retrouvez tous les horaires sur bievre-est.fr.

Apprieu		
Lundi	Fermé	13h30 à 16h
Mardi	9h à 12h30	Fermé
Mercredi		
Jeudi	Fermé	
Vendredi	Fermé	13h30 à 15h30
Samedi	9h à 12h30	13h30 à 16h30

Beaucroissant		
Lundi	Fermé	13h30 à 16h
Mardi	7h30 à 12h30	Fermé
Mercredi		
Jeudi	Fermé	
Vendredi	9h à 12h30	Fermé
Samedi	9h à 12h30	13h30 à 16h30

Châbons		
Lundi	Fermé	13h30 à 16h
Mardi	7h30 à 12h30	Fermé
Mercredi		
Jeudi	Fermé	
Vendredi	9h à 12h30	13h30 à 15h30
Samedi	9h à 12h30	13h30 à 16h30

Fermetures des déchèteries

✓ les jours fériés



Ramassage des ordures ménagères

Les collectes démarrent tôt, pensez à présenter votre poubelle la veille du passage du camion !

Tous les déchets doivent être obligatoirement présentés dans un bac de collecte.

Les sacs au sol ne sont pas collectés.